

Paudex, le 16 mai 2013

USPI INFO n° 7/2013

Politique : Le Conseil fédéral optimise sa politique en matière de logement

Le Conseil fédéral a décidé le 15 mai 2013 de maintenir ses principes de politique de logement, tout en s'attachant à optimiser celle-ci. Il entend notamment faciliter l'accès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique aux terrains à bâtir et prolonger la durée des contributions aux frais de logement du programme d'encouragement actuel. Le Conseil fédéral n'interviendra pas dans le cadre de la fixation des prix sur le marché du logement.

Le Conseil fédéral a décidé le 15 mai 2013 de s'en tenir aux principes de sa politique actuelle en matière de logement. Aussi, il relève que le libre marché a fait ses preuves dans des contextes conjoncturels différents, que la population suisse dispose de logements qui sont, de façon générale, de qualité et d'un prix abordable pour la grande majorité et que le rapport entre les coûts du logement et le revenu est ainsi resté stable au cours des années écoulées. Afin de lutter contre la pénurie de logements bon marché dans certaines régions, il est d'avis qu'il convient de développer, de manière mesurée, les programmes actuels qui complètent l'offre du marché, et de renforcer la construction de logements d'utilité publique.

S'agissant des logements à loyer modéré, l'ordonnance sur le logement sera modifiée et devrait permettre aux bailleurs de logements d'utilité publique (coopératives d'habitation, fondations) de demander des prêts du fonds de roulement alimenté par des moyens de la Confédération. Le Conseil fédéral veut étendre la durée des contributions aux frais de logement à 21 ans (au lieu de 19 ans actuellement) afin de permettre aux locataires à faible revenu habitant dans des immeubles qui ont bénéficié des mesures de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements de rester plus longtemps dans leur logement.

Le Conseil fédéral a décidé, à juste titre, de ne pas entrer en matière sur les propositions émanant notamment de l'ASLOCA visant à limiter les hausses de loyer en cas de changement de locataire et à interdire les congés donnés en vue d'augmenter le loyer. Enfin, il sera notamment examiné la possibilité de promouvoir la construction de logements par le biais de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). L'adaptation du Programme Bâtiments sera aussi examinée. Le Conseil fédéral étudiera également la possibilité d'une révision du droit du bail proposant, entre autres, la communication du loyer précédent.

Vous trouverez ci-joint la documentation complète de la position du Conseil fédéral.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Dovat

Annexe : ment.